

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

NOMBRE DE MEMBRES : 29
EN EXERCICE : 20
PRESENTS : 14

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et les dix avril à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Fatna Sid-EL-HADJ, 4^{ème} Adjoint.

Présents :

Fatna SID-EL-HADJ, Mohamed MEBROUK, Jeannine FALCIATTI-GUIBERT, Christophe YACOUB, Sania MAOULIDA, Adjointes au Maire,
Fella JANNET, Myriam BUSSIER, Richard ORDONO, Julie RICCIO-GRONDIN, Lydia OFLEÏDI,
Joseph BUGEIA, Perrine VAILLANT, Dominique SOYER, Conseillers.
Anais VILLACHON (en retard)

A donné Procuration :

Nicolas BAZZUCCHI a donné procuration à Mohamed MEBROUK
Christophe BONNAT a donné procuration à Christophe YACOUB

Absents :

Evelyne FARGES-SQUARZONI
Thierry ILLY
Stéphane CASTEROT
Patrice SQUARZONI

Secrétaire de Séance : Myriam BUSSIER.

I/ Approbation du Compte de Gestion du receveur de la commune exercice 2024.

Fatna Sid-EL-HADJ, Adjointe, informe l'assemblée municipale que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Monsieur le Receveur Municipal,

Que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion desquelles il ressort un résultat d'exercice 2024 :

- Pour la section de fonctionnement un déficit de **288 519.68€**
- Pour la section d'investissement un déficit de **1 021 368.63€**

Résultats budgétaires de l'exercice

30400 - LA PENNE SUR HUVEAUNE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 811 227,05	11 367 694,34	18 178 921,39
Titres de recette émis (b)	2 046 821,16	10 783 960,53	12 830 781,69
Réductions de titres (c)		29 375,67	29 375,67
Recettes nettes (d = b - c)	2 046 821,16	10 754 584,86	12 801 406,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 653 898,74	11 367 694,34	18 021 593,08
Mandats émis (f)	3 068 189,79	11 144 995,98	14 213 185,77
Annulations de mandats (g)		101 891,44	101 891,44
Dépenses nettes (h = f - g)	3 068 189,79	11 043 104,54	14 111 294,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 021 368,63	288 519,68	1 309 888,31

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ADOpte le Compte de gestion de la Commune pour l'exercice **2024** dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice.

Le rapport mis aux voix est adopté à :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

II / Approbation du compte administratif de la commune exercice 2024

Fatna Sid-EL-HADJ, Adjointe, informe l'assemblée municipale que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L 2343.1 et 2,

Fatna Sid-EL-HADJ, Adjointe, expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025,

Le Conseil municipal,

Après délibération,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Réalisé	Restes à Réaliser	Réalisé	Restes à Réaliser
Dépenses	11 043 104.54		3 068 189.79	813 995.60
Recettes	10 754 584.86		2 046 821.16	
Résultat Exercice	Déficit 288 519.68		1 021 368.63	
Résultat Reporté	Déficit			813 995.60
	Excédent 85 583.31		1 319 009.22	
Résultat Cumulé	Déficit 202 936.37			
	Excédent		297 640.59	

ainsi que les états annexés.

Le rapport mis aux voix est adopté à :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

III / Affectation de résultat de clôture de l'exercice 2024

Fatna Sid-EL-HADJ, Adjointe, informe l'assemblée municipale que :

La comptabilité M 57 impose d'affecter le résultat dégagé du Compte Administratif et du Compte de Gestion afin que les écritures soient reprises au **Budget Primitif 2025**.

Les Résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion pour **l'exercice 2024** sont les suivants :

Fonctionnement :
Déficit de clôture : **288 519.68**

Investissement :
Déficit de clôture : **1 021 368.63**

Elle propose d'affecter le résultat de clôture comme suit.

1°) Le déficit d'exécution de Fonctionnement de 202 936.37 sera inscrit en dépense à l'article 002, en section de Fonctionnement.

2°) L'excédent d'exécution d'Investissement de **297 640.59** sera affecté à l'article 001 en section de d'Investissement.

Le Conseil municipal,

Après délibération,

Article 1.

AFFECTE les Résultats de fonctionnement de l'exercice **2024** comme suit :

- le déficit de Fonctionnement de 202 936.37 sera inscrit en dépenses à l'Article 002 en section de fonctionnement.
- L'excédent d'Investissement de **297 640.59** sera inscrit à l'article 001, en section d'Investissement.

Article 2.

PRECISE que les écritures seront reprises au **Budget Primitif 2025.**

Le rapport mis aux voix est adopté à :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

IV/ Budget primitif de la commune 2025.

Fatna Sid-EL-HADJ, Adjointe, présente au Conseil municipal le budget primitif de l'année 2025 et en développe les grandes lignes.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement et délibération,

ADOpte le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2025 qui s'établit comme suit :

DEPENSES :

Section de Fonctionnement	11 458 559.06
Section d'Investissement	4 104 221.10
RaR d'investissement	813 995.60
Total	16 376 775.76

RECETTES :

Section de Fonctionnement	11 458 559.06
Section d'Investissement	5 628 795.33
Total	17 087 354.39

VISe et ADOpte l'ensemble des états annexes joints au Budget Primitif **2025.**

Le rapport mis aux voix est adopté à :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

V/ Dotation au C.C.A.S.

Jeannine FALCIATTI-GUIBERT, Adjointe, informe l'assemblée municipale que :

Vu l'inscription au Budget Primitif 2025 d'une subvention de **76 000,00 euros** au profit du Centre Communal d'Action Sociale en vue de l'aider à l'accomplissement de ses missions,

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de La Penne-sur-Huveaune, une subvention de Fonctionnement de **76 000,00 euros**.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés.

VI/ Subvention au COS.

Madame Anaïs VILLACHON, Conseillère Municipale, informe l'assemblée municipale que :

Vu les crédits budgétaires **2024,**

Le Conseil municipal,

Après délibération,

DECIDE d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, une subvention de fonctionnement de **13 500,00€**.

La dépense sera imputée au Chapitre 65, Article 6574 "Subventions" du Budget Primitif **2025**.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés.

VII/ Subventions aux Associations.

Madame Anaïs VILLACHON, Conseillère Municipale, informe l'assemblée municipale que :

Vu le Code des Communes et notamment l'Article L 212-1,

Vu le Budget Primitif Exercice **2025,**

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations loi 1901 par la participation des citoyens à la vie de la cité,

Considérant la nécessité d'apporter notre soutien aux associations,

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE de verser aux associations, pour l'exercice **2025** les subventions telles que figurant ci-dessous :

Demande de subvention 2025	
Associations	Propositions
APE Beausoleil	600,00 €
APE Pierre Brossolette	600,00 €
Association Pennoise de Randonnée	200,00 €
Association Séniors Pennois	400,00 €
Basket Club Pennois	1 400,00 €
Bolomoy	200,00 €
CIQ de La Penne Sur Huveaune	125,00 €
Club d'échecs Pennois	100,00 €
Club des Amis de La Penne	400,00 €
COLC Club Ominisport Loisirs et Culture	300,00 €
Comite de quartier de la Candolle	125,00 €
Cornhole	300,00 €
COS La Penne Sur Huveaune	13 500,00 €
Dojo de La Penne Sur Huveaune	1 400,00 €
Don du sang de la Penne sur huveaune	150,00 €
Entente Sportive Pennoise (ESP)	1 400,00 €
FCPE Jacques Prévert	600,00 €
Le XV du Garlaban	800,00 €
Pole Alpha	500,00 €
Question pour un champion	100,00 €
Tennis Club Pennois	800,00 €
Montant total des demandes subventions	24 000,00 €

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif 2025, Chapitre 65, Article 6574

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association et après dépôt en Mairie, et examen par la direction municipale, d'une fiche de présentation, d'un bilan moral et financier, des projets envisagés pour l'année à venir, ainsi que d'un budget prévisionnel.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés.

Fin de séance 19h15.